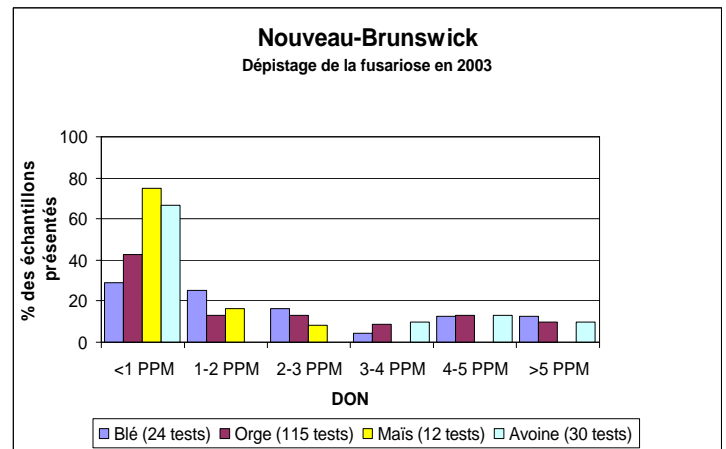




## Bulletin sur la fusariose

L'été 2003 a été une mauvaise année en ce qui concerne l'infection par la fusariose de l'orge, du blé, du maïs et de l'avoine au Nouveau-Brunswick, certains champs en culture ayant produit un degré très élevé de la mycotoxine DON (désoxynivalénol) (voir le diagramme ci-dessous). Cette maladie n'est cependant pas nouvelle dans la région, car des pertes ont été déclarées dans le passé. Les producteurs de l'Î.-P.-É. et de la Nouvelle-Écosse ont eu aussi à faire face à des pertes de rendement et à une chute des ventes en 2003. La fusariose est un problème grave en Ontario et au Québec et la maladie s'est propagée au Manitoba et en Saskatchewan. Dans de nombreuses régions, beaucoup de travail a été réalisé pour combattre la maladie, mais les progrès tardent malheureusement beaucoup à se manifester.

Un temps chaud et humide et de mauvaises conditions d'assèchement pendant la période d'épiaison jusqu'au stade mi-pâteux accroissent les risques d'infection de l'épi. L'an dernier, ces conditions existaient en juillet, et certains secteurs de la province ont reçu le double des précipitations normales. Le risque de maladie croît aussi proportionnellement à la quantité d'inoculum résiduel de la saison précédente, qui sera élevée pour la région en 2004. Si vous désirez en connaître davantage sur la fusariose, vous pouvez vous procurer la fiche d'information « **La fusariose chez les céréales dans le Canada atlantique** », sur le site Web du MAPANB ou au bureau du Ministère le plus proche.



La sensibilité à la maladie varie selon les cultivars de blé, d'avoine, d'orge et même entre l'orge à six rangs et l'orge à deux rangs. Les degrés de résistance des diverses variétés à la maladie sont décrits dans la publication 100-B, « **Céréales 2004 – Guide sur la sélection des cultivars et des herbicides** », également disponible sur le site Web du MAPANB ou au bureau du Ministère le plus proche.

Il est toujours recommandé d'utiliser de la semence certifiée, mais si le producteur souhaite quand même semer de la semence non certifiée, il devrait songer à bien la nettoyer afin d'éliminer les graines légères et infectées et utiliser un traitement des semences homologué. Les graines endommagées par le champignon *fusarium* ont moins de vigueur, produisent davantage de pourriture des semis et ont une population finale moins dense, surtout si la germination est de mauvaise qualité. C'est pourquoi il est très important d'effectuer des tests de germination. Un traitement des semences peut aider à contrer la maladie à ce stade, mais n'aura aucun effet sur le développement potentiel de la fusariose plus tard au cours de la saison. On doit éviter de réensemencer un champ préalablement infecté par la fusariose. Il est par ailleurs recommandé d'enfouir en profondeur les résidus de cultures contaminées.

Une homologation d'urgence du fongicide Folicur 432 F (**pour le blé seulement**) a été entérinée pour la saison 2004. Il a été établi que l'application de ce produit fongicide au début de la floraison réduit les dommages causés par la fusariose et la présence subséquente de la mycotoxine DON. Les producteurs de blé devraient examiner les avantages possibles et les coûts de ce traitement, surtout si la saison est sèche pendant et après la floraison. Les autres provinces qui ont demandé une homologation d'urgence en 2004 comprennent la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario, le Québec et l'Î.-P.-É.

En ce qui concerne l'échantillonnage pour les mycotoxines DON, il faut se rappeler de conserver l'échantillon bien au sec avant et durant l'envoi au laboratoire. Pour toute autre précision, n'hésitez pas à communiquer avec le bureau du Ministère le plus proche.